

à l'enquête publique

Les Nogentais peuvent découvrir et donner leur avis sur le projet de carrière mené par A2C granulat.

Ce lundi s'ouvrait l'enquête publique relative à l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires par la société A2C granulat. Jusqu'au 23 septembre, 17 h 30, les Nogentais peuvent se rendre en mairie aux horaires d'ouverture, afin d'étudier le dossier du projet, et y laisser observations et propositions.

UNE REMISE EN L'ÉTAT INTÉRESSANTE POUR LA MUNICIPALITÉ

La société A2C granulat souhaite s'implanter sur une surface totale de 118 hectares, en limite du finage ouest de Nogent-sur-Seine, sur des parcelles contiguës sur les lieux-dits Parc d'en bas, Pâtures de Mâcon, La Graveleuse et Vergeron. Seule une centaine d'hectares sera toutefois concernée par l'extraction, compte tenu notamment de la présence de la Seine, de la bande de délaissé réglementaire de 10 mètres ou encore de la présence d'un boisement alluvial.

Avec un gisement estimé à près de 6,9 millions de tonnes, la production moyenne sera de l'ordre de 255 000 tonnes par an.

Lors d'un précédent conseil municipal, les élus nogentais s'étaient déclarés en faveur de ce projet, qui prévoyait une remise en l'état intéressante, pour le territoire, de la zone impactée, une fois l'exploitation terminée.

Cette restitution consisterait en effet en la création d'un espace de loisirs côté est du site, d'un espace naturel à l'ouest, et d'une zone de culture au sud.

A2C granulat demande de pouvoir



Jean-François Jacquot, commissaire enquêteur, recevra le public au cours de quatre permanences, au premier étage de la mairie.

utiliser les terrains pendant trente ans, durée qui comprend une période d'exploitation de vingt-sept ans, et les travaux de remise en état. Une grande partie de ces travaux sera réalisée simultanément à l'exploitation, avant la finalisation du remblaiement, du terrassement et des plantations.

UN MOIS POUR LAISSER SES OBSERVATIONS

Pendant un mois, les habitants pourront se familiariser avec l'ensemble des pièces du dossier, composé notamment des études d'impacts (climat, qualité de l'air, sol et sous-sol, milieux naturels aquatiques et humides, eaux, paysage

socio-économie, commodité du voisinage, contraintes et servitudes...). Ils pourront ensuite consigner leurs remarques sur le registre à leur disposition en mairie, envoyer un courrier en mairie, ou un mail à l'attention du commissaire enquêteur.

À noter que ce dernier, Jean-François Jacquot, ingénieur divisionnaire retraité du ministère de l'Équipement, recevra le public afin de répondre aux questions et recueillir leurs observations le mercredi 2 septembre de 15 h 30 à 17 h 30, le samedi 12 septembre de 10 h à 12 h, et les jeudi 17 et mercredi 23 septembre de 15 h 30 à 17 h 30. ■

AURÉLIE GUILLEMOT